PRÉSIDENTIELLES 2027

Outreprendre : une ambition nouvelle pour les Outre-Mer et pour la France

Propositions des entreprises d'Outre-Mer portées par la FEDOM

FEDOM
Fédération des Entreprises des Outre-Mer

Avant-propos

Outre-Mer, des femmes et des hommes, vaillamment, entreprennent. Ce sont des patrons et des salariés qui créent de la valeur, contribuent à faire vivre la société.

Rien n'est simple. L'économie des Outre-Mer est marquée par un lourd poids du secteur public, par des contraintes structurelles ; elle est confrontée à des déséquilibres sociaux. Ces difficultés - réelles - ne sont pas des raisons de renoncer mais, au contraire, de mobiliser les énergies, de poser une ambition. **Nous l'appelons « outreprendre ». Engendrer de la valeur ajoutée ; produire davantage de biens et de services, d'activités de l'industrie au commerce, du BTP au numérique, de l'énergie au tourisme… Créer des emplois durables pour offrir un avenir aux jeunes, améliorer les conditions de vie de tous.**

Cette ambition « outreprendre » doit s'écrire dans chaque territoire, avec des solutions adaptées aux réalités locales, définies par les acteurs du territoire.

L'ambition « outreprendre » exige aussi une volonté, une stratégie nationale. Tel est l'objet des propositions portées par la FEDOM pour l'élection présidentielle de 2027.

Nous voyons quatre leviers pour créer davantage de valeur, produire Outre-Mer : ces leviers sont à la fois ce que les entreprises demandent et ce qu'elles offrent à la société.

1. Un environnement de confiance pour produire en Outre-Mer

Les entreprises ont besoin de stabilité, de visibilité, de confiance. C'est le sens de **la loi de programmation de développement économique que nous appelons de nos vœux dès le début du quinquennat**, construite avec les forces vives de chaque territoire, et d'un véritable « réflexe Outre-Mer » dans l'élaboration des normes nationales et européennes, assorti d'une capacité de l'expérimentation. Cela suppose aussi des infrastructures à la hauteur, une commande publique qui honore ses délais de paiement et un État pleinement garant de la sécurité.

2. Offrir des opportunités nouvelles pour créer de la valeur en Outre-Mer

Aucun secteur ne doit être négligé, ils s'enrichissent (ou se contraignent) les uns les autres. Des opportunités nouvelles (évolution des marchés, apport des nouvelles technologies, développement des compétences…) peuvent et doivent être explorées dans tous les secteurs possibles. Les transitions numériques, énergétiques, écologiques peuvent être des contraintes mais sont aussi des opportunités.

3. Accompagner l'ambition de produire en Outre-Mer

Nous avons un enjeu de productivité. La réponse est dans la capacité à attirer des compétences nouvelles, à innover, à investir. C'est souvent un enjeu de financement. De l'amorçage à la transmission, les entreprises ultramarines doivent pouvoir compter sur un parcours de financement lisible et durable : des dispositifs fiscaux pérennisés, un accès facilité aux fonds propres et une protection renforcée face aux risques naturels, aux émeutes et aux difficultés d'assurabilité.

4. Créer de la valeur en Outre-Mer, une responsabilité au service de la société

La création de richesse n'a de sens que si elle améliore la vie quotidienne. Elle doit permettre à la jeunesse de se former sans s'exiler, de choisir de rester ou de revenir et contribuer à faire reculer la vie chère. Et produire en Outre-Mer, c'est produire pour toute la France.

Nos propositions répondent au **défi de la compétitivité des entreprises ultramarines. Pour produire, pour créer de la valeur. « Outreprendre » en Outre-Mer.**

Bien sûr, une part dépend - dans le contexte difficile de l'économie française - des choix nationaux de politique économique. C'est l'un des enjeux de l'élection. Nous apportons notre contribution, formulons nos propositions, nos exigences. Pour répondre aux enjeux de nos entreprises, de nos salariés, de nos territoires. **Pour que les Outre-Mer prennent leur part au redressement économique de la France.**

Hervé Mariton

Ancien ministre
Président de la FEDOM

Les propositions portées par la FEDOM sont le fruit des travaux de notre conseil d'administration, de nos commissions, de nos séminaires thématiques territoriaux, des apports de nos adhérents et d'une consultation ouverte. Ces informations sont consultables sur le site internet de la FEDOM : **fedom.org**.

Ces propositions sont également nourries des travaux de plusieurs de nos organisations.

Il sera particulièrement intéressant de se reporter aux travaux réalisés à date de cette publication (et de s'attacher aussi à ceux qui seront publiés ultérieurement), et notamment :

- **L'ACCIOM**
- **Medef Réunion**
- **Les Entrepreneurs**
- **L'étude BDO**

Sommaire

I. Un environnement de confiance pour produire en Outre-Mer 2

1. Améliorer la confiance, la lisibilité et le pilotage des politiques publiques 4
2. Développer un « réflexe Outre-Mer » dans l'action publique 5
3. Déployer les infrastructures essentielles et assurer la continuité territoriale 5
4. Garantir une commande publique efficace en améliorant les délais de paiement 6

II. Des opportunités nouvelles pour créer de la valeur en Outre-Mer 8

1. Maximiser les opportunités sectorielles 10
2. Accompagner les transitions économiques, écologiques et climatiques 17
3. Conforter la production locale et les filières agricoles 17
4. Redonner une ambition internationale à la France à travers les Outre-Mer 18

III. Un accompagnement pour produire en Outre-Mer 20

1. Renforcer l'accès aux fonds propres et au financement 22
2. Renforcer l'attractivité de l'emploi en Outre-Mer 25
3. Encourager l'innovation et améliorer la productivité 26
4. Sécuriser l'activité et l'investissement face aux risques 27
5. Répondre à la crise assurantielle 28

IV. Créer de la valeur en Outre-Mer, une responsabilité au service de la société 30

1. Favoriser la création d'emplois et la formation 32
2. Améliorer le pouvoir d'achat et lutter contre la vie chère 34
3. Produire en Outre-Mer au service de toute la France 35

I.

Un environnement de confiance pour produire en Outre-Mer



Un environnement favorable à la production de biens et de services en Outre-Mer nécessite de ***refonder la relation entre l'État et les Outre-Mer sur la confiance, la responsabilité et l'efficacité de l'action publique****.*

La simplification et la stabilité des normes fiscales et sociales sont indispensables. Les entreprises doivent pouvoir investir, recruter et développer leurs activités sans craindre une remise en cause permanente des dispositifs applicables, qui elle-même abîme leur efficacité. Lorsqu'on souhaite entreprendre en Outre-Mer, toute évolution majeure nécessite d'être anticipée, concertée et accompagnée d'une période de transition suffisante.

La visibilité est une condition de la confiance et de la création d'emplois. Trop souvent, les politiques publiques sont décidées loin des réalités locales, avec des dispositifs complexes et difficiles à évaluer. ***La prochaine mandature présidentielle devra donc s'appuyer sur une loi de programmation pour le développement économique des Outre-Mer, élaborée avec les acteurs économiques de chaque territoire,*** *qui fixera des priorités claires, des moyens financiers sanctuarisés et un calendrier pluriannuel, seule garantie que les objectifs fixés soient, in fine, effectivement atteints.*

Cette loi ne doit pas être un texte de plus. Elle doit devenir un véritable outil de confiance et de pilotage. Elle devra donner de la visibilité à tous (élus, entreprises, corps intermédiaires et citoyens) quant à la direction que l'État entend impulser pour les Outre-Mer. Elle devra préciser les engagements de l'État, organiser leur suivi et permettre une évaluation régulière des résultats au service de la croissance.

Produire en Outre-Mer nécessite une stratégie durable, définie avec les territoires et respectée dans le temps.

Il faut également instaurer un véritable réflexe Outre-Mer pour l'ensemble des politiques publiques*. Toute réforme nationale, qu'il s'agisse de lois ou de textes réglementaires, toute position française vis-à-vis de Bruxelles, doit être examinée au regard de ses conséquences concrètes dans les territoires ultramarins, de leurs contraintes et de leurs opportunités. L'adaptation des normes ne doit plus être considérée comme une dérogation exceptionnelle, mais comme une nécessité.*

En effet, une règle conçue pour l'Hexagone ne produira pas toujours les mêmes effets en fonction du territoire ultramarin sur lequel elle s'applique. ***Les normes doivent pouvoir être adaptées lorsque les réalités géographiques, économiques, climatiques ou sociales le justifient. Cette exigence est particulièrement forte dans les territoires ultramarins. Cette adaptation doit évidemment être construite avec les acteurs locaux, sécurisée juridiquement et évaluée dans la durée.***

Ce réflexe Outre-Mer doit aussi se traduire par ***un véritable droit à l'expérimentation****, fondé sur un principe simple : conserver les mêmes objectifs, mais permettre, lorsque c'est nécessaire, d'expérimenter des moyens mieux adaptés. Concrètement, il s'agit d'adapter quand la réalité du territoire le justifie, d'évaluer les dispositifs mis en œuvre, d'en mesurer les résultats, et de pérenniser ceux qui ont fait leurs preuves. Ce droit à l'expérimentation ne relève en rien*

d'une demande de moindre exigence normative : c'est une exigence d'efficacité de l'action publique, qui permettrait de faire des territoires ultramarins des laboratoires français et européens des solutions insulaires et tropicales, les innovations qui y seraient développées ayant vocation à devenir des savoir-faire exportables.

La confiance passe également par une simplification résolue des démarches administratives. Dans des territoires où le tissu économique est composé très majoritairement de TPE et de PME, la complexité des procédures, la multiplicité des interlocuteurs et la longueur des délais d'instruction constituent un frein direct à l'investissement et à l'emploi. Trop souvent, l'énergie des entrepreneurs ultramarins est absorbée par la constitution de dossiers, l'attente d'agréments ou la recherche du bon guichet, au détriment de leur activité.

Simplifier, ce n'est pas renoncer au contrôle : c'est rendre l'action publique plus lisible, plus rapide et plus prévisible.

***Produire en Outre-Mer suppose aussi de déployer les infrastructures essentielles** : eau, énergie, transports, numérique, logement, santé et gestion des déchets. Les infrastructures doivent être adaptées aux risques naturels, entretenues dans la durée et conçues à partir des besoins réels de chaque territoire. C'est une condition indispensable pour garantir concrètement la continuité territoriale.*

1. Améliorer la confiance, la lisibilité et le pilotage des politiques publiques

Les Outre-Mer ont besoin d'un **cadre d'action stable et lisible**, afin de restaurer la confiance des acteurs économiques et de sécuriser leurs décisions d'investissement. Une loi de programmation adoptée dès le début du prochain quinquennat doit fixer une véritable trajectoire de développement économique et donner de la visibilité aux entreprises.

Renforcer la confiance des acteurs économiques implique de donner un cap clair et durable au développement des Outre-Mer, d'associer pleinement les forces vives de chaque territoire à la définition et au suivi des politiques qui les concernent, et de garantir l'application effective de la loi.

La confiance doit enfin s'appuyer sur un État pleinement présent, garant de l'ordre républicain et de la sécurité, notamment face aux trafics (en particulier le narcotrafic) et dans la lutte contre les fraudes.

PROPOSITIONS

- Élaborer dès le début du prochain quinquennat **une loi de programmation en faveur du développement économique des Outre-Mer**
- Renforcer **la cohérence et l'articulation des politiques publiques en associant de manière effective et institutionnalisée les représentants socio-professionnels et consulaires de chaque territoire** à la définition et au suivi des politiques publiques. Cela pourrait prendre la forme de contractualisation via des conventions tripartites spécifiques (État, collectivités, organisations socioprofessionnelles et consulaires) sur les enjeux de développement économique
- **Restaurer l'autorité de l'État** en renforçant la sécurité et la lutte contre le narcotrafic, les fraudes sociales et fiscales, le travail informel et la concurrence déloyale. Cela passe aussi par un renforcement des moyens des forces armées, l'installation systématique de portiques de détection de métaux dans les ports et déploiement de contrôles renforcés
- **Fiabiliser les données économiques et améliorer la statistique (INSEE)** sur l'activité économique en Outre-Mer

2. Développer un « réflexe Outre-Mer » dans l'action publique

Éloignement, étroitesse des marchés, environnement régional spécifique : les Outre-Mer présentent des caractéristiques que les normes nationales et règles européennes ne prennent pas toujours suffisamment en compte. Pensées pour d'autres réalités, certaines dispositions peuvent y générer des surcoûts, des blocages ou des effets inattendus, alors même que le droit, tant national que l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, reconnaît la possibilité de les adapter.

Développer un « réflexe Outre-Mer » consiste à **intégrer ces spécificités dès la conception des politiques publiques, qu'elles soient décidées à Paris ou à Bruxelles.** Cela passe notamment par une plus grande capacité d'adaptation locale, par la possibilité d'expérimenter, par la possibilité aussi d'exempter lorsque cela est justifié et par un suivi interministériel régulier permettant d'évaluer l'impact des décisions sur les territoires.

Cette nécessaire adaptation des normes ne doit en revanche pas venir contrarier l'exigence de simplification.

PROPOSITIONS

- **Adapter finement les normes et les politiques publiques** aux réalités concrètes du tissu économique local en développant les capacités de dérogation préfectorale
- **Instaurer un droit à l'expérimentation normative pour les Outre-Mer,** permettant d'adapter les moyens d'atteindre un objectif national dès lors que les résultats sont évalués, mesurés et que les dispositifs ayant fait leurs preuves sont pérennisés. Il s'agit, conformément à la philosophie de la loi ESSOC de privilégier une logique de résultat à une logique de moyens
- **Pérenniser le Comité Interministériel des Outre-Mer (CIOM)** en en faisant une instance permanente de suivi et de pilotage annuel
- **Intégrer davantage,** et de manière plus proactive, **les intérêts des territoires ultramarins dans les positions de** négociation portées par la Commission européenne dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
- **Prévenir les surcoûts normatifs d'origine européenne** (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, système d'échange de quotas d'émission (ETS), en particulier pour les transports aérien et maritime) et se saisir pleinement des potentialités offertes par l'article 349 du TFUE, en étendant les dérogations applicables aux régions ultrapériphériques

3. Déployer les infrastructures essentielles et assurer la continuité territoriale

Dans les territoires d'Outre-Mer, les infrastructures de qualité sont une des conditions principales du développement économique. Cela vaut pour toutes les activités, le commerce, le tourisme, l'industrie, le BTP, les services… L'essentiel des échanges de biens et de personnes repose sur des liaisons maritimes et aériennes, dont la performance détermine directement la compétitivité des entreprises, le niveau des prix et la mobilité des citoyens. De la même manière, la qualité des réseaux d'eau, d'assainissement, d'énergie et de télécommunications conditionne l'attractivité des territoires et leur capacité à accueillir de nouvelles activités.

La continuité territoriale relève à ce titre d'un principe d'égalité républicaine : elle doit permettre à chaque citoyen et à chaque entreprise ultramarine d'accéder aux services essentiels dans des conditions aussi proches

que possible de celles de l'Hexagone. Sa mise en œuvre appelle, de la part de l'État et des collectivités, un effort d'investissement durable dans les infrastructures, ainsi qu'une attention constante à l'impact des nouvelles obligations fiscales et environnementales, afin que celles-ci tiennent compte des contraintes propres à ces territoires et du rythme auquel les alternatives y sont disponibles.

PROPOSITIONS

- **Limiter les frais d'approche,** c'est-à-dire l'ensemble des dépenses supplémentaires nécessaires pour acheminer, tant les passagers que les marchandises
- **Résoudre durablement la question de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, en relançant un plan Eau Outre-Mer. Sécuriser la ressource, mieux la stocker, mieux la distribuer et développer les compétences nécessaires à sa gestion, c'est répondre à un besoin vital du territoire. C'est aussi construire un savoir-faire potentiellement utile à d'autres territoires insulaires et tropicaux.
- Instaurer, dans chaque territoire ultramarin, **un contrat de partenariat entre l'État et les collectivités pour moderniser la gestion des déchets** et en faire un levier d'emplois locaux
- **Soutenir la connectivité numérique des Outre-Mer** en sécurisant et en développant les infrastructures de câbles sous-marins
- **Garantir une connectivité aérienne** fiable et compétitive sur le transport de passagers et l'acheminement du fret
- **Adapter les dispositifs de continuité territoriale aux collectivités du Pacifique**
- **Adapter la fiscalité aérienne aux réalités ultramarines** : préserver les régimes dérogatoires européens et limiter l'impact cumulé de la Taxe sur les billets d'avions (TSBA), de l'EU-ETS et des obligations d'incorporation de **carburants d'aviation durables** (SAF) sur le prix des billets, le fret et la connectivité, tout en fléchant les mécanismes de soutien européens vers la décarbonation des dessertes ultramarines
- **Lancer un plan de déploiement des infrastructures de recharge électrique** (IRVE) en Outre-Mer et structurer des filières de recyclage des batteries pour anticiper et accompagner l'électrification des moyens de transport

4. Garantir une commande publique efficace en améliorant les délais de paiement

La commande publique occupe une place déterminante dans les économies ultramarines. Sa qualité et la régularité des paiements qui l'accompagnent conditionnent directement la trésorerie des entreprises, en particulier des TPE et PME, leur capacité à investir et à recruter, et plus largement la bonne réalisation des projets publics sur les territoires.

Par ailleurs, **les délais de paiement excessifs des collectivités territoriales, des établissements publics et des hôpitaux constituent un fléau persistant en Outre-Mer.** En s'apparentant de fait à un « crédit fournisseur », ces retards fragilisent les trésoreries des entreprises, détruisent des emplois et peuvent mettre en péril des savoir-faire essentiels à la production locale de biens et services, en particulier dans les secteurs dépendant de la commande publique comme la construction, allant jusqu'à provoquer des disparitions d'entreprises.

Le respect des délais de paiement fixés par la loi constitue à ce titre un enjeu de confiance entre acteurs publics et entreprises et favorise la production locale. Il suppose de moderniser les outils de facturation et de suivi, de sécuriser les mécanismes de financement des créances publiques et d'accompagner les collectivités confrontées à des difficultés financières, afin que chacun puisse remplir ses engagements dans des conditions de transparence et de prévisibilité.

L'État se doit d'être exemplaire et d'assumer sa mission de garant du respect par les collectivités territoriales des règles de droit qui leur incombent.

PROPOSITIONS

- **Généraliser une stratégie du bon achat (SBA)**, c'est-à-dire une démarche de commande publique conçue pour faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics et stimuler l'économie locale. Activer les Hauts-conseils de la commande publique (HCCP)
- **Généraliser les contrats de redressement Outre-Mer (COROM)**, *soit les accords conclus entre l'État et les communes ultramarines en grande difficulté financière pour les amener à assainir leur budget*, à toutes les collectivités locales ultramarines en difficulté
- **Améliorer l'efficacité de l'outil de facturation électronique CHORUS** en :
  - Généralisant l'enregistrement des factures par les entreprises ;
  - Permettant le dépôt des situations de travaux ;
  - Assurant le paiement de la part non contestée des factures échues.
- **Appliquer la loi pour en finir avec les retards de paiement** via :
  - La mise en place d'un outil de suivi des encours d'impayés
  - L'automatisation des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires
  - La généralisation du nantissement des créances publiques
  - Le développement de l'affacturage inversé
  - La création de services facturiers territoriaux (SFACT)
  - L'utilisation plus systématique du mandatement d'office par les préfets

II.

Des opportunités nouvelles pour créer de la valeur en Outre-Mer

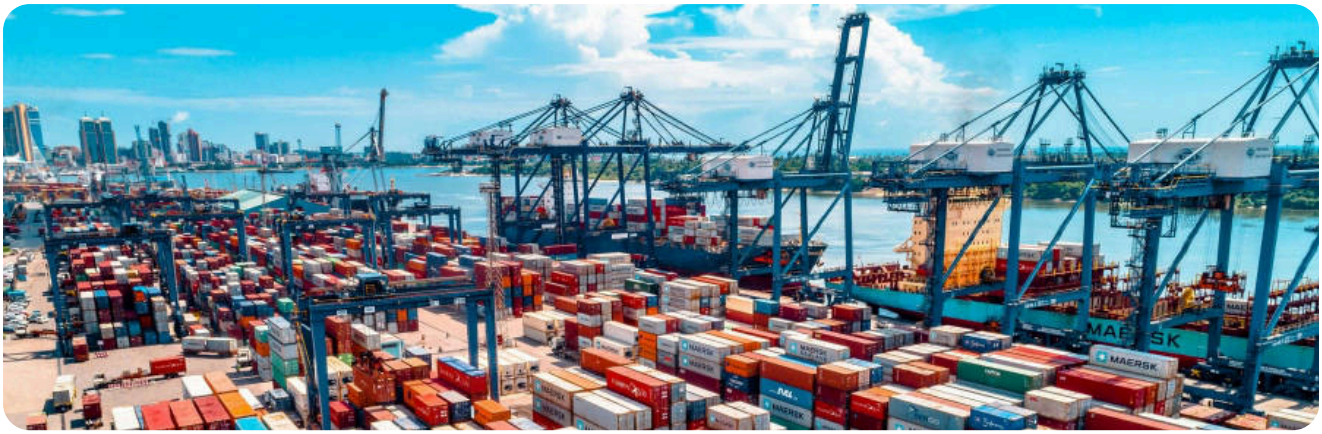

Les Outre-Mer doivent avoir l'ambition d'être un espace de production compétitif, résilient et intégré aux chaînes de valeur nationales et internationales.

Ouvrir de nouvelles opportunités de production de biens et de services dans ces territoires ne relève pas seulement d'un impératif de compétitivité économique. *C'est une condition essentielle de souveraineté, de résilience territoriale et de maîtrise des importations. Cela implique de conforter les filières existantes, d'exploiter pleinement les potentiels sectoriels, d'innover, et de placer les transitions économique, écologique et climatique au cœur d'un nouveau modèle de développement ultramarin. Nous plaçons ces objectifs dans une vision générale où les filières s'enrichissent les unes les autres pour une ambition globale de développement.*

Conforter la production locale et les filières agricoles est un enjeu important *de toute stratégie de développement. Les dispositifs européens (POSEI, FEADER, FEDER) et le différentiel d'octroi de mer ont démontré leur utilité pour maintenir une activité productive dans des contextes insulaires ou ultrapériphériques. Leur pérennisation, couplée à une structuration renforcée des filières (interprofessions, contrats de filière), permettrait de sécuriser les revenus des producteurs, de réduire la volatilité des prix, de créer des emplois non délocalisables, et de soutenir le secteur des services à l'industrie dans le secteur agro-alimentaire.*

Parce qu'elles concentrent un potentiel de croissance et de création d'emplois particulièrement élevé, qu'elles combinent ancrage territorial et leviers d'investissement publics et privés, les filières du tourisme, du BTP, de l'économie bleue, de l'énergie et du numérique, ainsi que les services à la personne et la silver economy, méritent également une attention particulière.

Il convient également d'intégrer pleinement le commerce à cette ambition. *Pan essentiel des économies locales, il structure l'ensemble de la chaîne qui va de la logistique et de l'approvisionnement jusqu'à la distribution finale, au plus près des populations. Ses acteurs sont en première ligne face aux conséquences de l'éloignement géographique : coûts du fret, délais d'acheminement, ruptures d'approvisionnement, exiguïté des marchés. Ils assurent, au quotidien, un service essentiel à la population, en garantissant l'accès aux biens de première nécessité jusque dans les communes les plus isolées. Ils doivent à ce titre être mis en valeur. Au même titre que les autres secteurs, le commerce est un enjeu d'innovation, d'investissement et d'emploi, et un relais naturel de la production locale auprès des consommateurs ultramarins.*

Cette même logique de valorisation des atouts territoriaux doit désormais s'étendre aux transitions écologique et climatique, *qui ne doivent plus être subies comme des contraintes supplémentaires mais saisies comme des opportunités de créer des filières locales à part entière. Valorisation du carbone, monétisation de la biodiversité (crédit carbone), développement de l'économie circulaire : autant de gisements d'activité, de réduction des importations de combustibles et d'emplois qualifiés.*

Enfin, les Outre-Mer offrent à la France une capacité unique de rayonnement dans les zones tropicales et les bassins régionaux (Caraïbes, Atlantique nord, océan Indien, Pacifique). *Valoriser les ressources stratégiques et développer la bio-économie renforceraient la souveraineté nationale tout en créant, localement, de la valeur ajoutée réelle. Intégrer pleinement la dimension stratégique (militaire, spatiale, maritime) dans la doctrine de développement économique permettrait enfin d'articuler les investissements de souveraineté avec les retombées concrètes pour le tissu productif ultramarin.*

En somme, ouvrir des opportunités nouvelles pour produire en Outre-Mer, c'est changer de logique, ***se projeter volontairement dans l'avenir tout en maintenant les compensations adaptées*** *aux caractéristiques propres des territoires afin de soutenir la compétitivité des activités. Projeter des filières structurées. Projeter des investissements dont la stratégie est lisible et durable. Projeter une ambition nationale qui fasse enfin des territoires ultramarins des moteurs de croissance, d'innovation et de souveraineté pour l'ensemble de la Nation.*

Le parti pris en faveur de la production locale de biens et de services ne remet pas en cause l'ouverture économique des territoires ultramarins et l'évidence de flux d'importations nécessaires. L'objectif n'est pas de substituer la totalité des échanges par de la production locale mais d'élever le niveau de vie des populations. Cette élévation entraînera mécaniquement une augmentation de la consommation de biens et de services, dont une partie continuera naturellement d'être satisfaite par les importations, pour tout ce qui n'est pas produit localement.

Développement de la production en Outre-Mer et intensification des échanges avec l'extérieur sont donc deux dynamiques complémentaires, et non concurrentes.

1. Maximiser les opportunités sectorielles

Par leur espace maritime, leurs ressources naturelles, leur potentiel énergétique et leur ancrage dans des bassins régionaux en pleine croissance, **les Outre-Mer offrent à la France des leviers de développement que peu d'autres territoires peuvent revendiquer**. Encore faut-il leur permettre de s'en saisir pleinement.

Chaque secteur se heurte à des contraintes qui lui sont propres : éloignement, étroitesse des marchés, coûts de production élevés, concurrence régionale ou exposition aux risques naturels.

Maximiser ces opportunités suppose donc de dépasser une approche uniforme pour bâtir des réponses ciblées, secteur par secteur et territoire par territoire. Il s'agit d'adapter les règles aux réalités locales et de permettre aux territoires ultramarins d'expérimenter. Les propositions qui suivent portent sur sept secteurs : l'industrie, le commerce, le BTP, le tourisme, l'économie bleue, l'énergie et le numérique. Leurs marges de progression sont réelles et leurs retombées directes pour l'emploi et la vie des ultramarins.

Le tourisme illustre bien cet écart entre potentiel et réalité. Secteur structurant des économies ultramarines, il recouvre un vaste champ d'activités qui dépasse largement l'hôtellerie et la restauration. Les territoires disposent d'atouts naturels et culturels de premier plan, mais la compétitivité du secteur reste fragilisée. Elle souffre de la concurrence de destinations voisines au coût du travail nettement inférieur. Elle souffre aussi d'une **saisonnalité particulièrement marquée dans certains territoires**. Lever ces freins par des réponses adaptées aux spécificités de chaque territoire permettrait de préserver l'emploi, de conforter l'attractivité de ces destinations et de faire pleinement du tourisme un moteur de développement.

PROPOSITIONS

Industrie

- **Soutenir l'implantation, la modernisation et le changement d'échelle des entreprises industrielles locales**, notamment dans l'agro-transformation, les matériaux de construction, la valorisation des ressources naturelles, les énergies renouvelables, le recyclage et la bioéconomie.
- **Structurer des filières industrielles compétitives** permettant aux entreprises ultramarines de conquérir les marchés de leur environnement régional et de transformer davantage les ressources sur place
- **Élaborer, pour chaque territoire ultramarin, une feuille de route de développement industriel**, en concertation étroite avec les acteurs économiques, les collectivités et les services de l'État, afin d'identifier les filières stratégiques, de hiérarchiser les priorités et de concentrer les efforts d'investissement sur les projets présentant le plus fort potentiel de création de valeur, d'emplois et de diminution des vulnérabilités extérieures.
- **Renforcer et adapter les dispositifs d'aide au fret pour les entreprises industrielles ultramarines**, en élargissant les dépenses éligibles aux frais de manutention, de stockage et de post-acheminement, ainsi qu'aux échanges entre territoires ultramarins.
- **Préserver le foncier destiné aux activités industrielles**, en réservant des zones dédiées dans les documents de planification territoriale afin de faciliter l'implantation et l'extension des entreprises.
- **Adapter les dispositifs de soutien à l'innovation aux réalités des industries ultramarines**, notamment en reconnaissant l'innovation incrémentale dans les critères d'éligibilité aux financements publics.

Commerce

- **Encourager la création à Rungis d'un hub logistique dédié aux Outre-Mer**, adossé au marché d'intérêt national. Cette plateforme de groupage, de stockage et de consolidation des flux permettrait de mutualiser les volumes des commerçants, en particulier des TPE-PME. Elle réduirait les coûts de fret et les délais, et sécuriserait l'approvisionnement en produits frais et de première nécessité
- **Prendre en charge, dans l'aide au fret, les coûts de groupage et de stockage en Hexagone** liés à ce hub, en cohérence avec l'extension du dispositif proposée au titre de la lutte contre la vie chère
- **Mettre en place, dans chaque territoire, un plan de continuité d'approvisionnement** associant l'État, les collectivités, les ports et les distributeurs, avec des stocks de sécurité pour les produits essentiels. Il s'agit de mieux faire face aux cyclones, aux crises sociales et aux ruptures logistiques
- **Faire du commerce le relais de la production locale** : encourager la contractualisation pluriannuelle entre distributeurs et producteurs locaux, et une meilleure visibilité des produits locaux en magasin
- **Accompagner la modernisation du commerce de proximité** (numérique, vente en ligne, livraison du dernier kilomètre), pour maintenir l'accès aux biens essentiels jusque dans les communes les plus isolées

BTP et logement

- **Créer un choc d'offre :** permettre aux acteurs locaux de se saisir pleinement des opportunités permises par la ligne budgétaire unique (LBU) en :
  - Instaurant une programmation pluriannuelle de la LBU afin d'en garantir la prévisibilité et la pérennisation des financements
  - Créant des comités d'exécution des crédits afin d'améliorer les modalités d'intervention et d'évaluation de la LBU
  - Généralisant le barème de compétitivité renforcée du régime d'exonérations de charges sociales patronales spécifiquement applicable aux employeurs ultramarins dit « LODEOM sociale » aux filières du BTP
- **Étendre le prêt à taux zéro (PTZ) dans l'ancien à l'ensemble des Outre-Mer**, sans condition de zonage, afin de soutenir la primo-accession, la réhabilitation du parc existant et la remise sur le marché de logements vacants ou dégradés
- **Garantir aux acteurs une visibilité de la commande publique à moyen et long terme** en programmant les chantiers et en réinvestissant les instances de concertation type HCCP et CERC
- **Créer les Comités référentiels construction** prévus à l'article 2 de la loi Bélim afin de :
  - Mettre en œuvre de manière ciblée, localisée et concertée l'exemption de marquage "Conformité européenne" (CE) des produits de construction
  - Faciliter l'usage des matériaux locaux, l'interopérabilité normative et accompagner la performance énergétique des bâtiments
- **Lancer un Forum de la construction durable en Outre-Mer** pour coordonner la production et l'adaptation de référentiels adaptés aux territoires ultramarins
- Doter Saint-Pierre et Miquelon d'un organisme de logements intermédiaires afin de favoriser le retour des jeunes et des familles sur le territoire, tout en répondant aux besoins liés à la saisonnalité des activités du BTP et du tourisme.

Foncier et planification (socle pour le BTP, le logement et les activités)

- Clarifier et rendre opposables les stratégies foncières et les documents de planification urbaine, en associant les acteurs locaux à leur élaboration et en fixant des délais de mise à jour
- Accélérer le titrement et faciliter les sorties d'indivision
- **Rendre le foncier plus abordable** en généralisant la dissociation foncier/bâti grâce aux offices fonciers solidaires (OFS) et aux baux réels solidaires (BRS)
- Renforcer et assouplir la gestion du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) pour en faire un levier d'acquisition et d'aménagement rapide
- **Accélérer la reconversion des friches** et mieux les accompagner dans le cadre de l'aide à l'investissement productif
- Créer, au sein du conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF), un siège dédié aux Outre-Mer, attribué à un représentant désigné par les collectivités ultramarines concernées

Tourisme et loisirs

La filière tourisme occupe une place particulière et importante dans plusieurs territoires d'Outre-Mer et exige une stratégie dédiée tant de l'État que des collectivités locales, définie avec les acteurs économiques.

- Créer un **délégué interministériel au tourisme Outre-Mer**, chef de file pour la coordination des politiques touristiques ultra-marines, garant d'une approche plus opérationnelle du CSTOM
- Proposer qu'Atout France, opérateur d'État pour le tourisme, puisse apporter l'appui technique et administratif nécessaire à la constitution rapide de consortiums et co-porte avec les DOM, l'ingénierie de montage de projets cofinancés par l'Union européenne
- Expérimenter un **renforcement ciblé du régime d'exonérations de charges sociales patronales spécifiquement applicable aux employeurs ultramarins dit « LODEOM sociale » en faveur du secteur touristique**
- **Déployer des procédures accélérées « fast-track »** pour les projets structurants présentant un fort enjeu en matière d'innovation, d'industrialisation ou de création d'emploi
- Retravailler le dispositif expérimental de ventes hors taxes aux croisiéristes (Duty free) pour le rendre pleinement opérant

Économie bleue

- **Mettre en œuvre les engagements de la feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030**, en respectant ses priorités structurantes : le développement d'un transport maritime compétitif, le financement et la mise en place des infrastructures portuaires pour l'accueil de la moyenne et grande plaisance, la promotion de la recherche et de l'innovation, et l'exploitation durable des ressources marines.
- **Faire de la croisière un moteur de développement pour les Outre-Mer** en favorisant le déploiement des navires limités à 400 passagers (200 cabines) par l'aide fiscale à l'investissement
- **Rétablir l'exonération de taxation applicable à l'avitaillement des yachts de plaisance en transbordement** (produits importés de métropole via Rungis) afin de préserver la compétitivité de l'avitaillement ultramarin face aux places voisines qui n'appliquent aucune taxe équivalente et de ne pas neutraliser de facto le bénéfice de l'exonération de TVA sur charter
- **Exiger l'ajout d'un volet croisière et Outre-Mer dans la feuille de route nationale de décarbonation de la filière maritime**
- Développer un pôle scientifique et de maintenance navale au niveau du port autonome de Nouméa et éventuellement l'envisager pour les autres ports ultra-marins
- **Encourager la filière pêche** à travers le renouvellement des flottes et la compensation des surcoûts

Énergie et foncier solaire

- **Soutenir l'innovation en faisant des Outre-Mer des laboratoires d'expérimentation d'énergies renouvelables** : favoriser les projets de production (géothermie, éolien, énergies marines renouvelables, petite hydroélectricité, SWAC), de stockage (STEP, micro-STEP, batteries stationnaires et embarquées) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE) ; adapter les dispositifs de soutien, les procédures d'expérimentation et les cadres réglementaires aux spécificités ultramarines pour accélérer le déploiement de solutions innovantes
- **Souveraineté énergétique** : déployer un Plan Industrie Verte (ENR, stockage, efficacité énergétique)
- Faciliter le développement des énergies renouvelables en adaptant la loi Littoral afin d'autoriser, sous strictes conditions environnementales, les installations photovoltaïques et agrivoltaïques dans les espaces proches du rivage, hors continuité de l'urbanisation. Cette adaptation devrait également moduler la règle des 3 km prévue à l'article L.121-39-1 du Code de l'urbanisme, afin d'élargir le foncier mobilisable en ZNI, tout en garantissant la protection des espaces remarquables et de la bande des 100 mètres
- **Améliorer et rendre plus efficaces les PPE** en s'appuyant sur un document d'orientation stratégique propre à chaque territoire (Futurs énergétiques 2050 ZNI) élaboré en lien étroit avec les acteurs économiques, et en étendant aux ZNI le portail de planification territoriale des énergies renouvelables
- Renforcer les moyens humains de l'État en appui à la transition énergétique des ZNI : créer une cellule dédiée à la DGEC, renforcer les DREAL et déconcentrer une partie de l'instruction des dossiers
- **Sécuriser le devenir du parc photovoltaïque ultramarin** relevant des arrêtés S06/S10 en publiant rapidement un cadre légal et tarifaire pérenne de *repowering*, afin d'accompagner le renouvellement des centrales arrivant en fin de contrat et de préserver une part importante de la capacité photovoltaïque installée.

Numérique

- **Soutenir la digitalisation des transactions et des factures des entreprises ultramarines** (dématérialisation, tokenisation) pour réduire les coûts de gestion et fluidifier les échanges avec les donneurs d'ordre en adaptant ces outils à la réalité des territoires encore peu préparés à un déploiement numérique plus poussé
- **Poursuivre l'équipement numérique des territoires** en :
  - Favorisant l'implantation de data centers régionaux dans les Outre-Mer
  - Assurant une bonne connexion en câble sous-marin
  - Valorisant le positionnement stratégique des Outre-Mer
- **Valoriser le positionnement stratégique des Outre-Mer** pour l'accompagnement du New Space
- **Développer la formation et les dispositifs en matière de cybersécurité** pour les entreprises

2. Accompagner les transitions économiques, écologiques et climatiques

Parce qu'ils sont en première ligne face aux effets du changement climatique, les territoires d'Outre-Mer ne sauraient se contenter d'accompagner les transitions économiques et écologiques : ils doivent en devenir les territoires pionniers, où les solutions sont déployées en priorité et peuvent démontrer leur efficacité.

Dans ce contexte, **la transition s'impose comme une condition essentielle de résilience, de souveraineté et de développement pour ces territoires**.

PROPOSITIONS

- **Valoriser le potentiel de capture et de stockage du carbone**, ainsi que la monétisation de la biodiversité (crédits carbone).
- **Accompagner, structurer et consolider des filières locales** de biomasse, de bois-énergie et de Combustibles Solides de Récupération (CSR).
- **Lancer un plan de sobriété** (et d'électrification des populations non connectées) spécifique aux ZNI / Outre-Mer.
- **Étendre le plan national « Terres rares et aimants permanents » aux Outre-Mer** : intégrer les ressources stratégiques ultramarines (terres rares en Guyane, nickel en Nouvelle-Calédonie, lithium, tantale, ressources marines du Pacifique) dans la stratégie nationale de développement industriel ; accélérer l'instruction des permis, investir dans la connaissance du sous-sol ultramarin et structurer des filières locales de transformation, en associant les collectivités et les populations à la gouvernance des projets.
- **Positionner l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme un levier stratégique de résilience économique et de souveraineté territoriale dans les Outre-Mer** en :
  - Soutenant son intégration systématique dans les politiques de développement économique, d'innovation et de transition écologique
  - Développant des filières locales d'économie circulaire et de valorisation des déchets, y compris sous forme de combustibles solides de récupération, afin de réduire la dépendance à l'importation
  - Facilitant l'accès des structures de l'ESS à la commande publique et aux dispositifs d'aide à l'investissement

3. Conforter la production locale et les filières agricoles

Composante essentielle des économies ultramarines, la production locale garantit la sécurité des approvisionnements et génère des emplois et de la valeur ajoutée sur le territoire. Elle contribue ainsi à la vitalité économique des Outre-Mer. Elle répond en outre aux attentes croissantes des consommateurs, de plus en plus attachés aux produits de proximité.

Son développement constitue dès lors un levier majeur de résilience pour les territoires ultramarins. Il s'appuie toutefois sur des dispositifs structurants. Leur stabilité est la condition de la visibilité dont les acteurs économiques ont besoin pour investir durablement.

PROPOSITIONS

- **Conforter les dispositifs européens de soutien à la production** dont l'agriculture ultramarine (POSEI, FEADER, FEDER, aide au fret, aide à la filière canne-sucre)
- **Structurer les filières agricoles** (interprofessions, contrats de filière)
- Concernant **l'octroi de mer**, qui est une recette importante pour les collectivités locales :
  - **Affecter en priorité les recettes de l'octroi de mer à l'investissement à finalité économique et pour l'attractivité du territoire.** Ces recettes ne doivent plus se fondre dans les budgets de fonctionnement des collectivités
  - **Assumer un différentiel de taxation en faveur de la production locale et simplifier son encadrement.** Ce différentiel (reconnaissance d'handicaps permanents par l'article 349 du TFUE) est indispensable au maintien et au développement de la production locale, compte tenu des différences structurelles des territoires. Les listes de produits éligibles et l'intensité de protection différentielle doivent être mises à jour de façon régulière et plus réactive, afin d'accompagner l'émergence de productions nouvelles
  - **Moderniser la gouvernance de l'octroi de mer et la simplifier.** La fixation des taux par produit doit gagner en visibilité, en transparence et en souplesse. Les taux pourront ainsi s'adapter rapidement à l'évolution des filières locales et des besoins du marché. Cela suppose également de réduire le nombre de taux applicables, aujourd'hui trop nombreux et sources de complexité, au profit d'une grille resserrée, plus lisible pour les entreprises comme pour les consommateurs.

4. Redonner une ambition internationale à la France à travers les Outre-Mer

Présents dans tous les océans, les Outre-Mer dotent la France du deuxième espace maritime mondial, d'une biodiversité parmi les plus riches de la planète et de ressources naturelles stratégiques. Ils constituent aussi des points d'appui essentiels pour sa présence militaire, spatiale et diplomatique, notamment dans l'Indopacifique.

Ces atouts servent la France tout entière ; ils doivent aussi profiter pleinement aux territoires qui les portent. **Cela suppose que la valorisation des ressources ultramarines crée de la valeur et des emplois sur place,** et que les entreprises locales soient associées aux ambitions internationales de la France, déjà dans leur environnement régional.

PROPOSITIONS

- **Élaborer une stratégie nationale de valorisation des ressources naturelles stratégiques ultramarines** (terres rares en Guyane, nickel en Nouvelle-Calédonie, filière halieutique…), associant État, collectivités et acteurs économiques locaux, pour sécuriser des filières d'approvisionnement critiques et créer de la valeur sur les territoires plutôt que de se limiter à l'extraction
- **Faire de la biodiversité ultramarine un outil de rayonnement et d'influence de la France dans la zone tropicale et les bassins régionaux ainsi qu'un outil d'attractivité touristique** (Caraïbes, océan Indien, Pacifique), en soutenant la recherche, la bio-économie et les filières de valorisation (pharmacopée, cosmétique, bio-ingénierie)
- **Accélérer et prioriser le traitement administratif des projets de valorisation énergétique et minière ultramarins** (permis de recherche, autorisations), aujourd'hui pénalisés par des délais d'instruction déconnectés de l'urgence économique et stratégique des territoires
- **Intégrer la dimension stratégique et de souveraineté (militaire, spatiale, maritime) des Outre-Mer dans la doctrine de développement économique des territoires** pour que les investissements de souveraineté de l'État bénéficient davantage au tissu économique local
- **Créer un fonds de co-promotion touristique** associant État, Région, Comités du tourisme, Atout France et compagnies aériennes pour valoriser les destinations Outre-Mer
- **Faciliter le financement des projets d'implantation régionale des PME ultramarines** et soutenir les projets d'expansion hors territoire afin de développer la coopération et l'intégration régionale
- **Faire des Outre-Mer le pilier économique de la stratégie indopacifique de la France**, en associant leurs entreprises aux initiatives diplomatiques dans la zone et en mobilisant le réseau diplomatique au service de leurs projets d'expansion régionale
- **Valoriser les Zones Économiques Exclusives (ZEE) ultramarines**, qui font de la France la deuxième puissance maritime mondiale, en renforçant leur surveillance, en soutenant les filières locales de pêche, d'aquaculture et d'énergies marines, et en garantissant que leur exploitation profite d'abord aux territoires. Renforcer l'affirmation de la souveraineté française.
- **Faire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) un levier de puissance et de souveraineté pour la France**, en renforçant leur rôle dans la présence, la surveillance et la recherche françaises dans les espaces australs et antarctiques, au service de la stratégie indopacifique et au-delà, de la stratégie spatiale
- **Coopérer davantage avec les pays limitrophes dans une logique d'intégration régionale**

III.

Un accompagnement pour produire en Outre-Mer



Produire en Outre-Mer ne suffit pas. Une entreprise avec un projet solide, une équipe motivée, un ancrage territorial fort ne peut se développer si elle ne trouve pas de financement adapté, si elle ne peut pas anticiper ses besoins en fonds propres. De la même manière, si son activité reste exposée à des risques non couverts, elle ne tiendra pas dans la durée. Or, force est de constater que trop de porteurs de projets ultramarins se heurtent encore à des dispositifs éclatés, à des guichets multiples, à des délais excessifs et à des procédures inadaptées aux contraintes réelles de leurs territoires.

Il ne s'agit plus d'empiler des mesures ou de multiplier les annonces, mais de ***construire un véritable parcours de développement pour les entreprises ultramarines : de l'amorçage à la transmission, de l'investissement initial à la consolidation de l'activité****. Cela suppose de faciliter l'accès aux fonds propres et au crédit, de mieux accompagner les projets structurants et de sécuriser les entreprises face aux risques qui pèsent sur leur activité et leurs investissements.*

Les Outre-Mer ne sont pas des marchés comme les autres. Éloignement, insularité, étroitesse des marchés, surcoûts logistiques, exposition aux risques naturels, difficultés sociales et fragilité de certains tissus productifs en raison de la difficulté de générer des économies d'échelle créent des conditions d'investissement qui ne peuvent être appréhendées selon les seuls standards de l'Hexagone. ***Les dispositifs fiscaux, les outils de garantie et de préfinancement, ainsi que les mécanismes d'accompagnement à l'investissement doivent donc être pérennisés, simplifiés et mieux calibrés pour donner aux entreprises la visibilité nécessaire pour investir et se développer.***

Cette politique de financement doit aussi permettre d'accompagner les secteurs stratégiques pour l'avenir des territoires. Tourisme et hôtellerie, transition écologique et énergétique, numérique, activité des services et économie du grand âge : dans chacun de ces domaines, les Outre-Mer présentent à la fois des besoins importants et des potentiels de création de valeur. L'enjeu est de mobiliser les capitaux et l'ingénierie nécessaires pour transformer ces potentiels en projets concrets, structurants et durables.

On ne peut pas demander aux entreprises d'investir dans la durée sans mieux sécuriser leurs investissements. L'aggravation des risques climatiques et naturels, les difficultés croissantes d'assurabilité, les conséquences des émeutes ou encore le phénomène des sargasses dans la zone Caraïbe fragilisent directement la continuité de l'activité. La transition écologique et énergétique doit, elle aussi, être accompagnée afin de permettre aux entreprises d'adapter leur outil productif sans que le coût de cette transformation ne devienne un frein supplémentaire à l'investissement.

Structurer un accompagnement pour produire en Outre-Mer, c'est donc passer d'une succession de dispositifs à une stratégie cohérente : ***donner accès au financement, accompagner l'investissement et sécuriser l'activité.*** *C'est créer un environnement plus lisible, plus prévisible et mieux adapté aux réalités ultramarines, afin de permettre aux entrepreneurs d'investir, de se développer et de créer durablement de la valeur sur leur territoire.*

1. Renforcer l'accès aux fonds propres et au financement

L'accès au financement constitue une condition essentielle de la capacité des entreprises ultramarines à investir, se moderniser et changer d'échelle. Or, l'éloignement, la taille des marchés, les surcoûts structurels et la profondeur limitée des marchés financiers locaux rendent plus difficile l'accès aux fonds propres, au crédit et aux financements de long terme. Ces contraintes pèsent directement sur la capacité d'investissement et, à terme, sur la productivité et la compétitivité des économies ultramarines.

Renforcer le financement des entreprises d'Outre-Mer suppose donc de stabiliser les dispositifs qui compensent ces contraintes, tout en diversifiant et en modernisant les sources de financement disponibles. **Il s'agit de mieux mobiliser l'épargne et les capitaux privés, de faciliter le financement des investissements structurants et de proposer des outils adaptés aux différents stades de développement des entreprises**. Cette approche doit également permettre d'accompagner les secteurs stratégiques (*tourisme, immobilier, transition énergétique et services*) et de donner aux entreprises la visibilité nécessaire pour investir dans la durée.

PROPOSITIONS

Renforcer les outils généraux efficaces

- **Proroger le régime d'aide fiscale à l'investissement productif (RAFIP) jusqu'en 2034,** le simplifier et l'encadrer
- **Conforter les Zones Franches d'Activité Nouvelle Génération (ZFANG) Outre-Mer**
- **Développer un dispositif de souscription directe au capital des PME** afin de mobiliser l'épargne locale. Un tel mécanisme, adapté à la taille des opérations et aux spécificités des territoires, permettrait de soutenir la création, la croissance et la transmission des PME, tout en comblant le déficit d'investisseurs en capital sur des tickets intermédiaires
- **Améliorer l'attractivité des fonds d'investissement de proximité (FIP) Outre-Mer** afin de préserver l'intérêt des investisseurs pour ce dispositif fiscal essentiel au renforcement des fonds propres des PME ultramarines (assouplir le critère lié à l'âge des PME éligibles, modifier le mode de calcul de l'assiette de la réduction d'impôt, relever le plafond d'investissement éligible, relever le taux de réduction)
- **Mettre en place des modalités de préfinancement des fonds structurels européens et s'assurer de délais de versement courts**
- **Développer des fonds d'investissement régionaux ou interrégionaux et des outils de capital-investissement sur des tickets intermédiaires**, afin de répondre à un segment encore insuffisamment couvert du financement en fonds propres des PME ultramarines (avec le concours de BPI France, de la Banque des territoires…)
- **Soutenir l'identification et le déploiement de fonds d'investissement à impact sur les Outre-Mer** et assurer leur ancrage territorial via des offres de service attractives et compétitives au regard des dispositifs existants
- **Rendre plus lisibles les coûts et aides disponibles pour les entreprises** à travers un simulateur unique et un formulaire de contact avec les interlocuteurs clés et y intégrer les dispositifs d'aide au fret, de continuité territoriale économique et de soutien aux flux export, notamment pour les intrants productifs et les produits de première nécessité
- **Ouvrir l'aide fiscale à l'investissement aux TAAF**, afin de soutenir les infrastructures et équipements stratégiques pour la souveraineté française, le développement de l'économie numérique et la valorisation durable des ressources maritimes

Financer le tourisme

- **Mettre en place des prêts long terme afin de soutenir la rénovation et la création d'infrastructures hôtelières en Outre-Mer** et de permettre la montée en gamme des établissements
- **Renforcer les dotations de soutien à l'apprentissage dans les métiers du tourisme** et à la formation linguistique en engageant une réflexion sur une exonération de charges ciblée pour les apprentis recrutés dans le secteur de l'hôtellerie/restauration
- **Créer un dispositif d'ingénierie hôtelière Outre-Mer pour la construction et la direction de projet à caractère touristique**
- **Raccourcir les délais et accélérer les procédures administratives applicables aux projets hôteliers** (instructions du permis, commissions de sécurité, études d'impact environnemental etc.), incompatibles aujourd'hui avec la nécessaire évolution du secteur
- **Réaffecter les recettes issues de la fréquentation touristique** (taxe de séjour, redevances portuaires et aéroportuaires, contribution de la croisière) **aux financements des infrastructures d'accueil**

Financer la transition énergétique

- Ouvrir l'aide fiscale à l'investissement Outre-Mer aux **opérations de repowering** des moyens de production d'énergies renouvelables.
- Prévoir dans chaque période d'appel à **programmes CEE** un axe consacré aux ZNI afin de garantir la prise en compte des territoires ultramarins et le déploiement effectif d'offres adaptées, et réfléchir à la mise en œuvre de dispositifs équivalents dans les collectivités du Pacifique.
- **Reconduire le fonds de transition énergétique** (qui arrive à échéance fin 2026) destiné à renforcer la souveraineté énergétique de la Polynésie française en favorisant le développement de production d'énergies renouvelables sur la totalité du territoire.
- **Instaurer un mécanisme de reconnaissance réciproque des Certificats d'économie d'énergie (CEE) entre l'État et les COM** : autoriser, par dérogation au code de l'énergie, que les CEE territoriaux créés par les collectivités (ex. : CEE Polynésie française) soient reconnus comme équivalents aux obligations nationales, sous réserve d'un droit d'option exercé par chaque COM après concertation locale

Financer les services et de la silver économie

- **Adapter les dispositifs de soutien à l'investissement aux structures d'accueil et de service dédiées aux personnes âgées** (EHPAD, résidences autonomie, résidences partagées etc.) aujourd'hui sous-dimensionnées face aux besoins des territoires
- **Faire des Outre-Mer des pôles d'excellence médicale rayonnant dans leurs bassins régionaux** : valoriser la qualité et la réputation du corps médical français pour attirer une patientèle solvable issue des pays voisins, développer les coopérations régionales en santé et simplifier les procédures d'accueil des patients étrangers, positionner les CHU ultramarins comme centres de référence régionaux et leviers de rayonnement de la diplomatie sanitaire française
- **Créer un cadre pluriannuel d'investissement pour la santé ultramarine**, afin de financer la modernisation, les équipements médicaux, la résilience des établissements et le développement d'activités de soins insuffisamment couvertes
- **Adapter le financement de l'hospitalisation privée aux surcoûts structurels des Outre-Mer,** en révisant les coefficients géographiques et en élargissant leur prise en compte aux activités ambulatoires et aux consultations

2. Renforcer l'attractivité de l'emploi en Outre-Mer

Les entreprises font face à des tensions de recrutement persistantes, tandis que les territoires doivent mieux valoriser leurs compétences et offrir des perspectives suffisamment attractives pour retenir les jeunes et favoriser le retour des talents.

Renforcer l'attractivité de l'emploi suppose de rapprocher la formation des besoins des entreprises, de faciliter l'insertion et le retour des compétences, mais aussi de favoriser la montée en gamme des activités et le développement de filières à plus forte valeur ajoutée. L'objectif est de faire des compétences un levier d'emploi, de productivité et de compétitivité pour les économies ultramarines.

PROPOSITIONS

- **Former et professionnaliser les métiers du grand âge** dans les territoires ultramarins, pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre déjà identifiée sur l'ensemble des métiers de services et créer des parcours de carrière attractifs pour la jeunesse locale
- **Créer des parcours de formation courts et professionnalisants de 2 à 3 ans** (CAP, BTS…), en priorité pour les métiers où les tensions de recrutement sont les plus élevées (comptabilité, tourisme…) et y associer des partenariats avec des entreprises locales pour faciliter l'insertion (stages, alternance ou embauches)
- Accompagner la structuration de filières de services à haute valeur ajoutée exportables vers le bassin régional (conseil, ingénierie, formation), pour transformer un secteur aujourd'hui tourné vers le seul marché local en relais de croissance tourné vers l'export régional
- **Développer un "New Deal" pour les entreprises de moins de 5 salariés,** avec un allégement de charges, ciblé pour encourager l'entrepreneuriat local et l'emploi qu'il génère
- **Créer un dispositif d'aide au retour** incitant les jeunes ultramarins formés en Hexagone ou à l'étranger à revenir mettre leurs compétences au service de leur territoire d'origine (aide à l'installation, mise en réseau avec les entreprises locales, primes au retour)
- **Créer un statut de micro-entrepreneur simplifié et spécifique aux Outre-Mer** qui pourrait regrouper un certain nombre de dispositions déjà existantes et intégrer de nouvelles incitations fiscales et sociales sur une période transitoire visant à inciter les acteurs de l'économie informelle à s'identifier progressivement via ce statut. En parallèle, le renforcement des moyens de suivi et de contrôle dédiés aux administrations concernées devra être engagé.

3. Encourager l'innovation et améliorer la productivité

Les Outre-Mer disposent d'atouts exceptionnels pour innover à partir de leurs réalités propres : biodiversité amazonienne et tropicale, cosmétique et pharmacopée, bâti résilient, énergies renouvelables et stockage, économie bleue, agro-transformation, gestion de l'eau, des déchets et des risques naturels. Ces territoires peuvent concevoir, expérimenter puis exporter vers leurs bassins régionaux des solutions adaptées aux climats tropicaux, aux espaces insulaires et aux économies contraintes par l'éloignement. Encore faut-il transformer ce potentiel en filières, en emplois qualifiés et en gains durables de productivité.

Le principal frein demeure le déficit d'ingénierie technique, financière, réglementaire et commerciale. Trop de projets ne dépassent pas le stade de l'expérimentation faute d'accompagnement, de plateformes techniques, de financements de passage à l'échelle ou d'accès effectif aux dispositifs nationaux d'innovation. La prochaine mandature devra donc rapprocher entreprises, universités, laboratoires et centres techniques, et adapter les outils de soutien aux réalités des PME ultramarines.

PROPOSITIONS

- **Majorer le crédit d'impôt recherche (CIR) et le statut de jeune entreprise innovante (JEI) en Outre-Mer** afin de compenser les surcoûts d'ingénierie, d'accès aux compétences et de conduite des projets innovants
- **Sécuriser le barème « innovation et croissance » du régime de la LODEOM sociale** en conditionnant son éligibilité à des critères objectifs d'emplois et de diplômes
- **Mobiliser la suite de France 2030 au bénéfice effectif des Outre-Mer,** en adaptant les seuils d'accès, les calendriers, les critères d'éligibilité et l'ingénierie d'accompagnement à la taille des projets et des entreprises ultramarines.
- **Créer ou renforcer, dans chaque territoire, des capacités d'ingénierie de projet** associant entreprises, universités, organismes de recherche, chambres consulaires, collectivités et centres techniques, opérateurs de l'État (ANCT, BPI France…), **afin d'accompagner le montage, le financement, la propriété intellectuelle et le passage à l'échelle des innovations**
- **Soutenir les plateformes d'expérimentation et de démonstration dans les filières d'avenir** : bâti tropical résilient, valorisation de la biodiversité et de la biomasse, cosmétique et bio-économie, énergies renouvelables et stockage, économie bleue, gestion de l'eau et des déchets, numérique et santé
- **Faciliter l'accès des entreprises ultramarines aux dispositifs nationaux et européens de recherche et d'innovation** (France 2030, Horizon Europe, EIC, LIFE) par un accompagnement dédié et une prise en compte effective des spécificités des régions ultrapériphériques et des collectivités ultramarines

4. Sécuriser l'activité et l'investissement face aux risques

Les entreprises ultramarines sont particulièrement exposées à des risques qui peuvent affecter durablement leur activité et leur capacité à investir : catastrophes naturelles, événements climatiques, émeutes ou encore prolifération des sargasses. Dans ce contexte, l'accès à l'assurance et la prévention des risques deviennent des conditions essentielles de la continuité économique des territoires.

Sécuriser l'activité suppose donc de **renforcer l'efficacité des dispositifs d'indemnisation et de prévention, de favoriser une offre assurantielle mieux adaptée aux réalités ultramarines et de faciliter la mobilisation des dispositifs de soutien.**

Il s'agit de donner aux entreprises la visibilité et la protection nécessaires pour continuer à investir et se développer malgré l'intensification des risques.

PROPOSITIONS

- **Protéger les entreprises ultramarines face au défi de l'assurabilité et des risques** (catastrophes naturelles, émeutes, sargasses)
- **Renforcer l'efficacité du régime « Cat Nat »** afin de garantir l'assurabilité et la continuité d'activité des entreprises ultramarines face à l'intensification des risques climatiques
- **Adopter des mesures fiscales incitatives afin d'attirer davantage d'assureurs en Outre-Mer** en vue d'encourager la concurrence et d'offrir des contrats adaptés aux réalités locales
- **Engager la responsabilité de l'État pour les dommages et pertes subis**, dès lors que la puissance publique a failli dans sa mission de préservation de l'ordre public
- **Mobiliser davantage le fonds Barnier,** dont le recours demeure encore trop limité en Outre-Mer en raison de procédures complexes, de délais d'instruction longs et de conditions d'éligibilité difficiles à mettre en œuvre dans les territoires

5. Répondre à la crise assurantielle

L'accès à l'assurance devient un enjeu majeur de survie économique pour les entreprises ultramarines. Dans des territoires fortement exposés aux catastrophes naturelles, aux effets du changement climatique, aux mouvements sociaux ou aux émeutes, l'augmentation des primes et des franchises, les exclusions de garanties et les refus de couverture fragilisent directement l'investissement, l'emploi et la continuité d'activité. Cette crise est d'autant plus préoccupante que le nombre d'assureurs présents en Outre-Mer demeure nettement plus faible qu'en Hexagone, limitant la concurrence et les possibilités de mise en concurrence des contrats.

La réponse ne peut se limiter à indemniser après les crises : elle doit organiser la prévention, la mutualisation des risques et la restauration d'une offre assurantielle durable. L'État doit assumer ses responsabilités pour les dommages liés aux émeutes, garantir l'effectivité du nouveau mécanisme de mutualisation institué par l'article 171 de la loi de finances pour 2026 et adapter les dispositifs de prévention et d'indemnisation aux réalités ultramarines. L'objectif est clair : permettre aux entreprises de s'assurer à un coût soutenable, de reconstruire rapidement après un sinistre et de continuer à investir dans les territoires.

La crise assurantielle en Outre-Mer en chiffres

L'enquête menée par la FEDOM auprès de 97 entreprises ultramarines entre juillet et septembre 2026 met en évidence une dégradation des conditions d'assurance. À la hausse des primes s'ajoutent la réduction des garanties et les difficultés d'accès à une couverture adaptée, qui pèsent sur l'activité et l'investissement.

94 %

des entreprises ont subi une hausse de leurs primes en trois ans

73 %

déclarent une augmentation supérieure à 10 %

45

entreprises ont déjà fait face à un refus de couverture de certains risques

39

signalent une diminution de leurs garanties

Les résultats traduisent une crise qui dépasse le seul renchérissement des contrats. Refus de couverture, franchises élevées et garanties réduites retardent des projets, fragilisent les entreprises et compromettent leur accès au financement.

PROPOSITIONS

- **Assurer l'application rapide et effective du mécanisme de mutualisation des risques d'émeutes** prévu par l'article 171 de la loi de finances pour 2026, en veillant à ce que les entreprises ultramarines disposent d'une couverture accessible et effective, y compris au titre des pertes d'exploitation. Le régime prévoit une garantie obligatoire dans les contrats de dommages aux biens et un fonds géré par la Caisse centrale de réassurance (CCR), bénéficiant de la garantie de l'État
- **Faciliter les recours indemnitaires des assureurs contre l'État** lorsque les dommages et pertes résultent d'une défaillance de la puissance publique dans sa mission de préservation de l'ordre public
- **Lancer une mission interministérielle sur l'assurabilité des biens et des activités économiques en Outre-Mer** afin d'objectiver les taux de couverture, l'évolution des primes et franchises, les refus d'assurance, les exclusions de garanties et l'exposition effective aux risques climatiques, naturels et sociaux
- **Simplifier et adapter la mobilisation du fonds Barnier en Outre-Mer**, en renforçant l'ingénierie d'accompagnement et en ajustant les critères d'éligibilité pour financer effectivement les investissements de prévention et de résilience des entreprises et des collectivités ; étudier la création d'un volet ultramarin dédié
- **Renforcer l'efficacité du régime Cat Nat en Outre-Mer** : alléger les surprimes et franchises pesant sur les PME exposées, accélérer la reconnaissance des catastrophes naturelles, prévoir des avances rapides de trésorerie et mieux couvrir les pertes d'exploitation, notamment lorsque les délais de reconstruction sont structurellement plus longs. Le Gouvernement a annoncé en 2026 un réexamen périodique du taux de surprime Cat Nat, assorti d'une vigilance particulière pour les Outre-Mer
- **Adopter des mesures fiscales et réglementaires incitatives** pour attirer de nouveaux assureurs et réassureurs en Outre-Mer, accroître la concurrence et développer des contrats adaptés aux réalités locales

IV.

Créer de la valeur en Outre-Mer, une responsabilité au service de la société



La création de richesse ne se conçoit pas « à côté » de la société : elle se fait avec elle et pour elle, et ne prend pleinement son sens que si elle est à son service. Une économie ultramarine performante ne se mesure pas seulement à ses indicateurs de croissance, mais à sa capacité à améliorer concrètement la vie quotidienne, à offrir des emplois durables et à donner à chacun des raisons de croire en l'avenir de son territoire.

Or, cette promesse reste trop souvent inachevée. L'éloignement, l'insularité et les surcoûts logistiques renchérissent chaque produit et fragilisent à la fois les budgets des familles et les marges des entreprises. La lutte contre la vie chère n'est donc pas une politique sociale distincte de la politique de production de biens et de services Outre-Mer: elle en est le prolongement naturel. Alléger le coût du fret, simplifier et accélérer l'accès aux aides, adapter le malus écologique à la réalité du parc automobile, c'est redonner du pouvoir d'achat, mais aussi consolider le marché local sur lequel repose l'activité des entreprises ultramarines. La transition écologique doit rester un cap partagé, sans devenir une charge que l'on impose à ceux qui n'ont pas les moyens de s'y adapter.

***Cette ambition suppose de faire de la jeunesse la première richesse de nos territoires**. Jeunesse qui, pour une part, part se former et, pour une autre, souffre d'un manque même de formations et de perspectives. Trop de jeunes ultramarins se voient contraints de partir pour se former ou trouver leur premier emploi, et beaucoup ne reviennent pas : c'est une fuite des cerveaux qui prive les territoires des compétences dont ils ont le plus besoin. Y répondre appelle un effort cohérent, de la formation à l'insertion durable.*

Il s'agit de préserver le régime d'exonérations de charges sociales patronales spécifiquement applicable aux employeurs ultramarins dit « LODEOM sociale », premier soutien à l'emploi privé, d'étendre le dispositif Bassin d'emploi à redynamiser, d'encourager l'embauche en CDI des primo-demandeurs d'emploi là où le chômage des jeunes est le plus élevé et d'amplifier l'apprentissage et « Cadres d'Avenir ». Il s'agit aussi de combler les manques de l'offre de formation locale, grâce à un audit des filières indisponibles, et d'ouvrir de nouveaux horizons par un Erasmus ultramarin, des doubles diplômes et des mobilités régionales. L'objectif est simple : que la jeunesse puisse se former sans désespérer, se former sans s'exiler, voyager sans se perdre, et choisir de rester ou de revenir plutôt que d'être contrainte de partir. C'est ainsi qu'il sera possible de réenchanter la jeunesse, en lui offrant sur son territoire une nouvelle chance de développement.

Cette dynamique repose également sur des modèles d'entrepreneuriat qui font du territoire leur point d'ancrage. ***L'Économie sociale et solidaire constitue un modèle ancré localement, non délocalisable, générateur d'emplois inclusifs et porteur de solutions aux besoins essentiels des populations.*** *Faciliter son accès à la commande publique et aux dispositifs d'aide à l'investissement, en intégrant explicitement l'impact social et territorial dans les critères de sélection permettrait de mieux reconnaître son rôle dans la résilience économique et la cohésion des territoires.*

En somme, produire en Outre-Mer au service de la société, c'est faire de la création de richesse un moyen de valoriser les talents, d'améliorer le pouvoir d'achat et d'émanciper, en donnant un emploi et une formation à chaque jeune, de

reconnaître les acteurs s'accomplissent en faisant vivre le territoire.

1. Favoriser la création d'emplois et la formation

Les cinq prochaines années devront être celles d'une jeunesse ultramarine qui n'a plus à choisir entre rester et réussir. Pour cela, il est nécessaire de sécuriser le régime de la LODEOM sociale et d'étendre à l'ensemble des Outre-Mer le dispositif des Bassins d'emploi à redynamiser, qui allège les charges qui pèsent sur ceux qui s'implantent ou se développent dans les Outre-Mer.

Des perspectives devront continuer à exister pour les jeunes, avec un soutien constant à l'apprentissage ou la simplification des partenariats ERASMUS dans l'environnement régional. La création d'emploi dans le secteur privé et le renouveau des économies ultramarines passeront également par l'accession des structures de l'Économie Sociale et Solidaire à la commande publique et aux dispositifs d'aide à l'investissement ou la création d'un statut de micro-entrepreneur simplifié.

PROPOSITIONS

- **Préserver le régime d'exonérations de charges sociales patronales spécifiquement applicable aux employeurs ultramarins dit « LODEOM sociale »,** premier soutien à l'emploi privé
- **Lever les freins à la mobilité du quotidien** vers l'emploi : faciliter l'accès au permis de conduire et aux solutions de transport pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en insertion, là où l'absence de transports publics limite l'accès à l'emploi
- **Créer un Erasmus ultramarin :** développer les doubles diplômes et les mobilités régionales
- Garantir la mobilité de formation lorsque l'offre locale fait défaut : renforcer et simplifier les aides de LADOM à la mobilité des étudiants et des stagiaires de la formation professionnelle, en les ciblant sur les métiers prioritaires des filières. Tenir compte des surcoûts ultramarins (transport, logement) dans le financement de l'apprentissage, notamment dans les niveaux de prise en charge des contrats (NPEC), pour les apprentis formés hors de leur territoire
- Développer les mobilités professionnelles dans les bassins régionaux : étendre aux pays voisins les stages, alternances et volontariats en entreprise (VIE), et renforcer les bourses de mobilité régionale. Les jeunes ultramarins pourraient ainsi acquérir une expérience à l'international sans s'éloigner durablement de leur territoire
- **Préserver et amplifier l'apprentissage**, levier majeur d'insertion des jeunes et de construction des compétences dont nos économies ont besoin, en instaurant une majoration Outre-Mer des niveaux de prise en charge des contrats par les OPCO, afin de compenser les surcoûts structurels des CFA ultramarins et d'en garantir la viabilité.
- **Lancer un plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme des adultes en emploi et des chefs d'entreprise** : généraliser le repérage des difficultés en milieu professionnel, mobiliser les OPCO et les branches pour financer des parcours de remise à niveau (lecture, écriture, calcul, compétences numériques), créer des modules de formation continue adaptés aux contraintes des salariés et des TPE/PME, et outiller les managers et référents RH pour détecter et accompagner sans stigmatiser
- **Accroître le déploiement du dispositif « Cadres d'Avenir » et l'adapter aux trajectoires professionnelles des jeunes diplômés** afin de lever les freins à l'adhésion et mieux orienter les compétences vers les besoins prioritaires des territoires ultramarin
- Dans les territoires d'Outre-Mer où le chômage des jeunes est particulièrement élevé, **mettre en place une prime à l'embauche en CDI des primo-demandeurs d'emploi**
- **Créer des formations adaptées aux besoins spécifiques des Outre-Mer** : développer des cursus spécialisés (y compris de formations d'ingénieurs) dans les filières stratégiques locales en partenariat avec les universités ultramarines ou hexagonales, les grandes écoles et les acteurs économiques régionaux (Académie de la maintenance à La Réunion, école d'ingénieurs en Guyane) et, en miroir, intégrer des modules sur les enjeux ultramarins et des stages dans les territoires au sein des formations hexagonales.
- **Mener tous les trois ans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale** (GPECT) pour identifier les besoins futurs en emplois et en compétences des Outre-Mer, repérer les formations qui n'y existent pas et créer les filières universitaires, professionnelles ou certifiantes qui manquent, afin que les jeunes ne soient plus contraints de partir pour étudier
- **Engager une stratégie nationale d'attractivité et de retour des talents pour les Outre-Mer** via la création d'une plateforme commune pour les offres d'emploi et de logements, aides financières au déménagement et à l'installation, avantage fiscal incitatif, accompagnement dédié…

2. Améliorer le pouvoir d'achat et lutter contre la vie chère

Dans les Outre-Mer, la vie chère n'est pas une simple préoccupation parmi d'autres : c'est une réalité quotidienne qui pèse lourdement sur les familles. Selon l'INSEE, les prix y sont en moyenne nettement plus élevés que dans l'Hexagone, avec des écarts qui dépassent souvent 30 à 40 % sur les produits alimentaires. Dans le même temps, les revenus salariaux y restent, selon les secteurs d'activité, plus faibles et le chômage plus élevé.

Lutter contre la vie chère, c'est donc s'attaquer à ces causes structurelles pour améliorer le pouvoir d'achat des ultramarins. C'est, d'abord, développer l'activité, développer l'emploi.

La baisse du coût de la vie, qui pèse tant sur les ménages que sur les entreprises, passera par une aide au fret plus importante ; elle passera également, par exemple, par la suppression des mesures qui contraignent anormalement les économies ultramarines telles que le malus automobile, le MACF…

COLLOQUE · CESE · 17 DÉCEMBRE 2025

« Régulation en Outre-Mer : solution à la vie chère ou facteur d'aggravation ? »

Alors qu'un projet de loi destiné à lutter contre la vie chère était en débat au Parlement, et qu'au-delà, les difficultés des économies des Outre-Mer et le sujet de la cherté de la vie sont depuis longtemps au cœur de l'actualité, la FEDOM et ses partenaires (la Fondation Concorde, le Cabinet TACTICS et l'Innovation & Competitivity Lab de l'université George Washington à Washington) ont décidé d'en interroger les fondements et les effets économiques, posant la question de l'impact des mesures de régulation économique, dans le cadre d'un colloque organisé au CESE le 17 décembre 2025.

En réunissant praticiens, responsables publics, parlementaires, juristes, économistes, fédérations professionnelles, think tanks et entrepreneurs, français ou étrangers, ce colloque visait à dégager des orientations pragmatiques pour renforcer l'efficience des économies ultramarines et améliorer concrètement le quotidien des populations.

Trois tables rondes l'ont structuré.

La première a permis de revenir sur les écarts de coût de la vie entre l'Hexagone et les territoires ultramarins, en dépassant les idées reçues pour s'appuyer sur les données et faits économiques. Les intervenants ont discuté des spécificités insulaires et des éventuelles défaillances de marché, afin de mieux cerner ce qui relève réellement de la régulation et ce qui tient à la structure des économies locales.

La deuxième table a dressé un bilan de plusieurs politiques de contrôle des prix, des marges et des marchés, en questionnant leurs résultats concrets sur la concurrence, l'investissement et l'emploi. Les échanges ont éclairé les dispositifs qui fonctionnent, ceux qui montrent leurs limites, ainsi que les risques de mesures pouvant parfois aggraver les difficultés, comme certaines interdictions systématiques ou encadrements trop rigides.

La troisième s'est concentrée sur les leviers permettant de réorienter l'action publique vers la croissance des revenus, la création d'emplois et l'initiative entrepreneuriale dans les économies insulaires.

Retrouvez l'intégralité des échanges **Consulter les actes du colloque →**

PROPOSITIONS

- **Étendre le dispositif national d'aide au fret (péréqué selon les produits) à l'ensemble des destinations et financer les surcoûts**, y compris les coûts de stockage en métropole, qui ne peuvent pas être compensés par le volet européen de l'aide au fret ; faciliter le recours et en accélérer le paiement, tout en simplifiant son accès et en accélérant les délais de versement
- **Réformer le malus automobile** : appliquer un abattement de 50% sur le malus automobile en Outre-Mer et le geler pendant 5 ans, le temps de permettre aux territoires de déployer les infrastructures nécessaires (IRVE, mix électrique renouvelable, réseaux de recharge) et d'éviter de pénaliser les ménages et les professionnels sans alternative de mobilité disponible
- **Éliminer les aberrations fiscales et environnementales qui renchérissent artificiellement la vie en Outre-Mer** (TSBA, malus automobile, MACF, ETS) : ces dispositifs, calqués sur l'Hexagone sans tenir compte des contraintes ultramarines, transforment l'écologie en mesure purement punitive dans des territoires où les alternatives n'existent pas encore. Appliquer sans adaptation ces normes revient à taxer des populations captives, sans recours ni solutions de substitution disponibles.
- **Encourager les modules Outre-Mer dans les formations métropolitaines** pour favoriser une meilleure connaissance des Outre-Mer

3. Produire en Outre-Mer au service de toute la France

Le développement économique des Outre-Mer est important pour ces territoires, mais aussi pour la France. Loin d'être de simples territoires à soutenir, les Outre-Mer sont pour la France des atouts stratégiques dont le rayonnement dépasse largement leurs frontières. Laboratoires de l'innovation écologique, ils expérimentent des solutions face au changement climatique, à la préservation de la biodiversité ou à la transition énergétique, dont l'Hexagone pourra demain tirer profit. Présents dans tous les océans, ils offrent à la France une ouverture internationale unique, lui permettant de tisser des liens économiques et diplomatiques avec des régions du monde en pleine croissance. Enfin, en première ligne face aux routes du narcotrafic, ils constituent un avant-poste essentiel à la sécurité de l'ensemble du territoire national.

Produire en Outre-Mer, c'est produire pour toute la France. Soutenir le développement économique de ces territoires ne relève pas seulement de la solidarité nationale : c'est un investissement dans l'avenir commun, dont les bénéfices, qu'ils soient écologiques, économiques ou sécuritaires, profitent à chaque citoyen. **Outreprendre, c'est affirmer et démontrer les Outre-Mer comme source de création de richesse, lieu de rayonnement, acteur des stratégies nationales, une part entière de la France.**